

Voyager avec mon dosimètre – Passage en douane et contrôles de sécurité

Les contrôles de sécurité dans les infrastructures critiques (aéroports, gares, centrales nucléaires...) impliquent le contrôle des bagages au scanner. Nos dosimètres vont enregistrer la dose émise durant l'opération.

Pour éviter que votre dosimètre reporte une dose non exploitable, nous vous préconisons de :

- **Ne pas mettre en soute** votre badge. Le garder en bagage accompagné
- Disposer d'un **dosimètre témoin** et le garder avec votre dosimètre personnel
- Demander aux agents en charge de la sécurité de ne pas exposer le dosimètre en préférant un **contrôle visuel**

Afin d'aider l'agent lors du contrôle, voici un descriptif simple de notre dosimètre.

Qu'est-ce qu'un dosimètre ?

Un dosimètre est un instrument destiné à mesurer la dose de radiation reçue par une personne exposée à un rayonnement ionisant dans le cadre de son activité professionnelle.

Porter un dosimètre est une obligation légale, prévue au code du travail.

Pourquoi ne pas scanner un dosimètre ?

En exposant le dosimètre au scanner, une dose sera enregistrée.

Le laboratoire de dosimétrie pourrait surévaluer la dose reçue par le porteur pendant son activité professionnelle.
Son suivi médical pourrait être affecté.



Description

Un dosimètre est constitué de plusieurs éléments.

Il est **composé essentiellement de plastique**. Ci-dessous, sur fond rouge, sont indiqués les éléments comportant des pièces métalliques.



1- Le détecteur



avec, à l'intérieur, ses filtres :

- Aluminium
- Titane
- Etain



Détecteur ouvert

2- Le détecteur **Imaging** avec sa grille en cuivre.



Imaging – vue de la grille cuivre

3- La **pince crocodile** avec un ressort



Pince crocodile

